

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2021 à 18 heures 00

Présents : LAFFONT Frédéric. LAFFONT Didier. NICOLAS Gérard. BACCAM Soukhanh. ECHEGOYEN Isabelle. REY Vanessa. TELLEZ Jean-Paul. BENAKCHA Salym. SERIN Monique.

Procuration : BIROUSTE Elisabeth à LAFFONT Frédéric

Absent :

Absent excusé : BIROUSTE Elisabeth. SAVARY Nicolas.


Date de convocation : 4 janvier 2021.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. BACCAM Soukhanh. a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil municipal.



Ordre du jour

Délibérations :

-  Adhésion au Projet de création du Syndicat mixte de la station des Monts d'Olmes Achat camion benne

Informations

- Questions diverses

La séance est ouverte à 18 h 30

Adhésion au Projet de création du Syndicat mixte de la station des Monts d'Olmes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de création d'un syndicat mixte de la Station des Monts d'Olmes. Il présente le projet des statuts. Ce syndicat constitue un établissement public doté d'une personnalité morale distincte et disposant de l'autonomie financière qui exerce une activité industrielle et commerciale : l'exploitation de remontées mécaniques. Il aura pour objet d'assurer et de promouvoir toutes les actions nécessaires à l'exploitation et au développement de la station de ski des Monts d'Olmes dans le cadre de l'activité industrielle et commerciale de l'exploitation des remontées mécaniques.

Les statuts prévoient une contribution annuelle du département de l'Ariège pour 30%, de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes de 60% et de 10 % pour la Commune de Montferrier.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion au futur Syndicat mixte de la Station des Monts d'Olmes et, notamment sur la participation annuelle de la commune de Montferrier.

Le Conseil Municipal de Montferrier, après en avoir délibéré et à 6 voix POUR et 4 voix CONTRE,

Décide d'adhérer au Syndicat Mixte de la Station des Monts d'Olmes

Décide que la participation annuelle de la Commune de Montferrier sera de 1 % (un pour cent).

Séance levée à 20 h 00